



Règlement du concours EDF et le Carbet des Sciences : LES GENIES DE L'ENERGIE

Du 15 septembre 2025 au 14 novembre 2025

PRÉAMBULE

Dans le cadre de la Fête de la Science 2025, et en cohérence avec les valeurs portées par EDF Martinique et ses partenaires, le règlement suivant présente le contexte, les objectifs et les fondements du concours pédagogique organisé en collaboration avec le Carbet des Sciences. Ce concours s'inscrit dans une démarche de sensibilisation et d'engagement des jeunes générations autour des enjeux de la transition énergétique, de l'innovation scientifique et de la citoyenneté éclairée.

EDF Martinique, acteur historique de la production et de la distribution d'électricité sur l'île, inscrit pleinement son action dans la dynamique de transition énergétique du territoire.

Il déploie des actions concrètes pour encourager la sobriété énergétique, promouvoir l'innovation durable et accompagner les Martiniquais vers une consommation plus responsable. Labellisé dans plusieurs démarches de qualité, il travaille en synergie avec les collectivités, les entreprises et les citoyens, tant sur le plan stratégique qu'opérationnel.

Dans cette même volonté de transformation et d'éducation, le Carbet des Sciences – CCSTI (CDS) de la Martinique contribue depuis 1993 à diffuser la culture scientifique, technique, industrielle et de l'innovation, en Martinique et au-delà. En s'appuyant sur des outils de médiation accessibles à tous, il encourage la citoyenneté active autour des grands enjeux scientifiques.

Chaque année, le CDS touche plus de 40 000 personnes, en majorité issues du milieu scolaire. Ses pôles — biodiversité, énergie, nutrition-santé, archéologie — proposent des projets variés pour informer et sensibiliser la population sur des thématiques clés. Dans un contexte où la culture scientifique devient un levier essentiel de participation démocratique, son rôle est plus que jamais fondamental.

Ainsi, l'acquisition de savoirs scientifiques et techniques par les citoyens permet non seulement d'agir au quotidien (réduction des déchets, économies d'eau et d'énergie...), mais aussi de s'impliquer dans les débats liés aux problématiques locales comme la biodiversité, l'habitat ou l'alimentation.





ARTICLE 1 - Description du Concours

Dans le cadre de la Fête de la Science 2025 ayant pour thème "Intelligences", EDF en Martinique organise le concours vidéo « Les génies de l'énergie », en partenariat avec le Carbet des Sciences. Il vise à sensibiliser les élèves du primaire et du collège du territoire aux enjeux de la transition énergétique et de l'efficacité énergétique tout en encourageant leur créativité sur la thématique « Intelligences et Transition Energétique ».

ARTICLE 2 - Conditions de participation

Le concours est ouvert aux classes de CP à la 6e situées dans un établissement implanté en Martinique. Les vidéos peuvent être réalisées en classe entière ou en groupes, sous la supervision d'un enseignant. Chaque classe participante doit :

- Réaliser une vidéo en respectant le thème imposé.
- Soumettre une à deux vidéo max. par classe.
- Respecter les critères techniques définis ci-dessous.
- Participer à l'une des deux catégories suivantes selon leur niveau scolaire :

Catégorie	Niveaux concernés
Catégorie 1	CP, CE1, CE2
Catégorie 2	CM1, CM2, 6e

ARTICLE 3 - Modalités de participation

3.1 Thème du concours

Les élèves sont invités à réaliser une vidéo créative sur l'intelligence appliquée à la transition énergétique. À travers ce projet ludique et accessible, ils seront amenés à imaginer des solutions pour consommer moins d'énergie et/ou en produire de façon plus propre, moins carbonée en Martinique.

L'objectif est aussi de leur faire comprendre le fonctionnement du système électrique local et l'importance de la transition énergétique.

Quelques exemples:

- Imaginer le système énergétique en Martinique dans 50 ans,
- Comment les habitants peuvent devenir acteurs de la transition de leur île?
- Inventer une machine du futur pour produire de l'énergie sans polluer.

Un **journal pédagogique jeunesse** sera offert à chaque élève inscrit, pour les aider à mieux comprendre le thème.





3.2 Format des vidéos

• Durée maximale : 3 minutes

Format : MP4

• Résolution minimale : **720p**

• Contenu original (les images et sons doivent respecter les droits d'auteur)

• Pas de contenu offensant, diffamatoire, discriminatoire, à caractère religieux ou politique.

3.3 Inscription et dépôt des vidéos

- Les enseignants doivent inscrire leur classe via la plateforme en ligne du Carbet des Sciences (ou autre plateforme à définir).
- Dates d'envoi des vidéos : du 6 au 24 octobre 2025 à 23h59 via la plateforme.

Lors du dépôt, les enseignants devront fournir un court texte accompagnant la vidéo, précisant :

- Le titre de la vidéo
- Le niveau scolaire et le nom de l'établissement
- Les prénoms des élèves
- Une phrase de présentation ou synopsis de la vidéo
- Un engagement du respect des droits d'auteur et d'image
- Les autorisations de droit à l'image de tous les participants (selon le formulaire fourni)

ARTICLE 4 - Sélection et délibération

Le concours se déroule en plusieurs phases :

- Lancement officiel du concours : le 15 septembre 2025
- Date limite de participation : le 24 octobre 2025 à 23h59.
- Communication des vidéos sur les réseaux sociaux et vote du public : du 27 octobre au 7 novembre 2025.
- Les 3 vidéos de chaque catégorie ayant reçues le plus de vote sont retenues
- Délibération du jury : du 10 au 12 novembre 2025
- Annonce des résultats : à partir du 14 novembre 2025
- Remise des récompenses : fin novembre 2025.

ARTICLE 5 - Critères d'évaluation

Les vidéos seront notées sur :

- Pertinence du message
- Originalité et créativité
- Qualité technique et artistique

ARTICLE 6 - Récompenses





La meilleure vidéo de chaque catégorie recevra des récompenses adaptées à leur tranche d'âge.

La nature exacte des lots pourra être précisée ultérieurement, sans que cela n'altère les modalités de participation. Les dotations ne pourront faire l'objet d'aucun échange, remboursement ou compensation de quelque nature que ce soit.

L'organisateur se réserve le droit de modifier la nature des récompenses en cas de nécessité, sans que cela ne puisse engager sa responsabilité.

ARTICLE 7 - Droits à l'image et autorisations

En participant, les élèves et leurs encadrants autorisent EDF et ses partenaires à utiliser les vidéos pour des **diffusions sur les réseaux sociaux**, **sites internet**, **médias locaux** ou dans des expositions. Ces utilisations sont **non commerciales et à but pédagogique**. A la charge de l'établissement, une autorisation parentale devra être signée par tous les participants.

Ces vidéos pourront être diffusées sur :

- Les réseaux sociaux suivants : Facebook, Instagram, X (anciennement Twitter) et TikTok ;
- Les sites internet suivants : celui du Carbet des Sciences, celui d'EDF, ainsi que la plateforme dédiée au concours (en cours de création);
- Les médias locaux (ex. : France-Antilles, RCI, ViàATV, etc.);
- Et lors d'expositions ou d'événements de valorisation du concours.

La cession de ces droits est accordée pour une durée de **3 ans**, à compter de la remise des productions, et sans rémunération.

Il appartient à chaque établissement scolaire de s'assurer que les formulaires d'autorisation parentale de droit à l'image sont bien signés pour tous les participants, élèves comme adultes, avant la transmission des vidéos. Ces autorisations devront être conservées par les établissements, le Carbet des Sciences et EDF en cas de contrôle ou de demande des organisateurs.

ARTICLE 8 - Propriété intellectuelle et informations personnelles

Les vidéos soumises restent la propriété de leurs auteurs, mais les organisateurs se réservent le droit de les diffuser à des fins de communication et de promotion du concours, sans contrepartie financière.

Les données collectées (prénom des élèves, nom de l'établissement, coordonnées de l'enseignant référent) sont utilisées uniquement pour la gestion du concours et ne seront pas conservées au-delà de la remise des prix.

Lors de la phase de votes en ligne, les adresses mails et IP sont également stockées afin de s'assurer de l'unicité des votes.

Toutes ces données sont chiffrées et stockées sur un serveur européen conformément à la réglementation en vigueur.

Conformément au RGPD, les participants peuvent exercer leurs droits (accès, rectification, suppression) en contactant à *M'BOUMBA Aminata* à <u>aminata.m-boumba-louvosso@edf.fr</u>





ARTICLE 9 - Responsabilités et litiges

- Les organisateurs ne sont pas responsables des problèmes techniques liés à l'envoi ou à la publication des vidéos.
- En cas de fraude ou de non-respect du règlement, la participation pourra être annulée sans préavis.
- À la demande des parents ou d'un établissement, une vidéo pourra être retirée de la plateforme de diffusion, sur simple demande écrite à M'BOUMBA Aminata à aminata.m-boumba-louvosso@edf.fr
- Toute réclamation concernant le concours doit être adressée par courrier électronique à M'BOUMBA Aminata à <u>aminata.m-boumba-louvosso@edf.fr</u> avant le 10 décembre 2025.
- Les décisions du jury sont définitives et ne peuvent être contestées.

ARTICLE 10 - Force majeure

Si des circonstances indépendantes de la volonté des organisateurs (catastrophe naturelle, crise sanitaire, problème technique majeur) empêchent le bon déroulement du concours, EDF en Martinique se réserve le droit de modifier ou d'annuler le concours sans préavis.

ARTICLE 11 - Acceptation du règlement

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Pour toute question, contactez M'BOUMBA Aminata à aminata.m-boumba-louvosso@edf.fr

Le présent règlement est soumis au droit français.